

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 4 (1912)
Heft: 3

Rubrik: Mouvements de salaire et luttes économiques en Suisse

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 25.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Mouvements de salaire et luttes économiques en Suisse.

Ouvriers sur bois.

Dans le n° 13 de *L'Ouvrier sur Bois*, du 30 mars, notre camarade *M. Pauli* publie un rapport très intéressant sur les mouvements de salaire soutenus par la Fédération suisse des ouvriers sur bois, pendant le premier trimestre de l'année.

Voici les passages les plus saillants de ce rapport : « Un grand nombre de mouvements sont en cours, d'autres sont en préparation, tandis que plusieurs sont déjà terminés. Parmi les mouvements en cours, il faut citer ceux de Berne (menuisiers), Granges (menuisiers et charpentiers), Soleure (menuisiers), Gossau (atelier de menuiserie Epper), St-Gall (tapissiers), Schlieren (menuisiers et charrons de la fabrique de wagons), Schaffhouse (fabrique de poussettes). Pour des raisons de tactique, nous renonçons d'énumérer les endroits où des sections se préparent à un mouvement.

Jusqu'à ce jour, quatre mouvements de salaire ont pu être solutionnés par voie de transaction, à *Neuchâtel*, *Coire*, *Romanshorn* et *Kreuzlingen*.

A *Neuchâtel*, les menuisiers, charpentiers, ébénistes et machinistes ont obtenu 3 centimes par heure d'amélioration de salaire. Nos collègues avaient revendiqué une majoration de 15 pour cent et la journée de 9 $\frac{1}{2}$ heures. Pour faire aboutir ces revendications, il n'y aurait d'autre moyen que la lutte à outrance. Les entrepreneurs du bois de la métropole neuchâteloise sont solidement ligüés depuis des années. Par contre, on ne peut pas en dire autant des travailleurs, bien que leur syndicat ait marqué une croissance ces derniers temps. Comme, d'autre part, la marche du travail n'est pas, en ce moment, des plus favorables pour entreprendre une grève mettant une victoire en perspective, on a dû se contenter d'un arrangement à l'amiable. Un contrat-tarif a été conclu. Les entrepreneurs auraient désiré conclure ce contrat pour une durée de trois ans, mais les collègues s'y sont opposés. On sait que le patronat aime la tranquillité; il ne veut pas être gêné dans son commerce. Mais ceci n'apporte pas de pain dans le ménage du prolétaire, dont le budget a subi une forte brèche par le renchérissement de la vie. La convention a été passée pour une année. Pendant ce temps, la section pourra se fortifier intérieurement, gagner de nouvelles recrues et se mettre en état de pouvoir, après l'échéance de ce contrat-tarif, prendre un nouvel élan. La convention entrera en vigueur le 1^{er} avril. Que les nouveaux syndiqués ne désertent pas les rangs, mais qu'ils travaillent avec cœur et âme à l'aboutissement des grands postulats syndicaux, et ils pourront être certains que l'année prochaine les ouvriers sur bois de Neuchâtel réaliseront des conquêtes plus catégoriques. A part l'amélioration de salaire, le contrat contient d'autres bonnes dispositions, telles que, par exemple, celle fixant l'indemnité pour les heures supplémentaires, le travail de nuit et du dimanche, et, pour les charpentiers, l'indemnité pour les travaux dans l'eau.

A *Coire*, les ouvriers sur bois ont réussi à se faire accorder la journée de 9 $\frac{1}{2}$ heures et une augmentation de salaire de 7 centimes par heure. Une convention a été passée pour 4 ans. La diminution de la durée de travail entrera en vigueur le 1^{er} janvier 1915 en même temps qu'une majoration de salaire équivalant à la perte des heures.

A *Romanshorn*, les camarades de l'usine Schramm & Schubert, fabrique de sièges, occupant en moyenne un personnel de 40 ouvriers, ont terminé un mouvement leur apportant une réduction d'horaire de 1 heure par semaine. La semaine de travail est ainsi portée à 55

heures. En outre, il est prévu une amélioration de salaire de 11 pour cent pour les machinistes et pour les ébénistes à la journée, 10 pour cent pour les autres ouvriers travaillant à l'heure, et une augmentation de 5 à 10 centimes par pièce pour les menuisiers en divans. La convention durera jusqu'au 1^{er} avril 1915.

A *Kreuzlingen*, dans les ateliers de sculpture Dreher, à Gottlieben, et Ruf, les sculpteurs sur bois sont parvenus aux 9 $\frac{1}{2}$ heures de travail avec augmentation correspondante de salaire. Les collègues de l'atelier Ruf recevront encore une nouvelle amélioration de 2 centimes, dès le 1^{er} avril 1913.

Toutes ces conquêtes sont l'œuvre de la fédération, le jeu des seules forces ouvrières, partout possibles où les travailleurs marchent la main dans la main. Mais là où le manque de solidarité éloigne les salariés les uns des autres, ce sont les tracasseries du patron, l'exploitation et l'oppression qui forment la règle. Il faut alors beaucoup de peine quand un ou deux ouvriers réussissent à se faire augmenter tout au plus de 1 ou de 2 centimes, tandis que le gros des travailleurs doit rester les mains vides.»

Fédération des ouvriers sur métaux. Grève des serruriers à Zurich.

Lundi 1^{er} avril, les serruriers en bâtiment, à Zurich, au nombre de plus de 500, ont fait mise-bas dans tous les établissements, à l'exception des maisons Lincke frères et Suter-Strehler où l'on doit observer le congé de 14 jours.

Il s'agit, ainsi qu'il a été dit, de la lutte pour la journée de neuf heures. En 1905 déjà, cette revendication fut posée et une grève qui dura 14 jours éclata à ce sujet. Une convention fut conclue et les ouvriers se contentèrent alors de la journée de 9 $\frac{1}{2}$ heures. Toutefois ils pensaient que ce ne serait qu'une période transitoire.

En 1907, de nouvelles tractations eurent lieu. L'office de conciliation tenta une entente sur la base de la journée de neuf heures, mais sans succès. Messieurs les patrons refusèrent catégoriquement toute concession. Une longue période sans convention s'en suivit. Les conditions de travail devinrent de plus en plus défavorables, vu que libre carrière était donnée à l'arbitraire des patrons. En 1909, 1910 et 1911, de nouveaux pourparlers furent engagés, mais la question de la durée du travail fut toujours le point le plus disputé.

Toutefois, il semblait que le cours serait changé en 1911. Les patrons déclarèrent vouloir faire le nécessaire afin que l'Association suisse des maîtres serruriers entre en pourparlers; les sections y étant incompétentes. Un contrat provisoire prévoyant un délai de résiliation de trois mois fut passé. Celui-ci devait être mis au net définitivement à la fin des négociations au sujet de la durée du travail.

Mais on n'en arriva pas là. Tout d'abord, on se joua des ouvriers serruriers en renvoyant d'une semaine à l'autre la convocation de la conférence. Au bout de neuf mois et après de réitérées réclamations, celle-ci fut enfin convoquée, mais se passa sans résultat. Non seulement les représentants de l'Association suisse des maîtres serruriers y assistèrent, mais aussi des représentants de l'Association des industriels sur machines, de l'Association suisse des patrons et des industriels du textile. Ces organisations trouvèrent opportun d'atteler les maîtres serruriers à leur char de réaction. Elles prétendirent poursuivre des intérêts communs avec les maîtres serruriers et de sauvegarder la prospérité de l'industrie suisse.

Le comité de l'Association des maîtres serruriers fut aussitôt d'intelligence à ce but. Les affirmations de M. Gauger, président de la dite Association, de soumettre

nos « vœux » à l'assemblée des délégués, n'était qu'une grotesque jonglerie. Par conséquent, la convention fut résiliée et toutes les mesures nécessaires pour une lutte furent prises. Les patrons n'étaient pas tous d'accord avec la manière d'agir de l'association patronale, pas même tous les membres de l'association patronale. Leur humeur n'est nullement si bonne que voudrait le faire croire le rapporteur de la fête de fondation des maîtres serruriers dans l'organe patronal. Plus d'un se plaint de l'insécurité dont souffre l'industrie chaque année par suite de ces provocations. Déjà le premier jour de grève, six patrons ont accepté les revendications, d'autres suivront. Des kroumirs travaillent dans quelques ateliers, mais leur nombre est très infime seulement. Pour leur « protection », la police est naturellement aussitôt entrée en action. Un patron doit même avoir armé de revolvers ses chiens serviles. Voilà donc une nouvelle édition de la bande Hinze.

L'éducation de ces sieurs est le mieux caractérisée par ce qu'il traitent de pouilleux les grévistes. Nous voulons nous abstenir de relater des faits isolés, mais nous demandons que les organes de l'ordre public ne prennent pas trop ouvertement le parti des patrons, qu'ils n'aillent pas prendre leurs instructions chez les provocateurs et, avant tout, qu'ils s'abstiennent de toute provocation et ne chassent les grévistes des rues publiques sans motif.

Le Métallurgiste.



Mouvement syndical international.

Le mouvement syndical en Amérique.

La misérable affaire Mac Namara, dont nous avons parlé dans notre dernier numéro, a attiré l'attention sur l'organisation syndicale américaine. Chacun se demande : *Quelle est sa vraie situation ?*

Il n'est pas difficile de répondre à cette question. Ces derniers jours nous est précisément arrivé le rapport annuel présenté au dernier congrès de l'*American Federation of Labour*, la Fédération des syndicats des Etats-Unis.

Du rapport annuel de Samuel Gompers, le vieux président de la Fédération, publié dans l'*American Federationist* de décembre, il ressort qu'à la direction règne toujours l'erreur concernant la place que le mouvement syndical doit occuper dans le mouvement général des travailleurs et ses rapports avec le parti ouvrier politique.

Tandis que, d'une part, il est démontré « que la théorie socialiste concernant la vie sociale est une utopie de rêveurs irresponsables », on développe, d'autre part, un programme d'action, copié de celui du parti socialiste, mais qui ne convient précisément pas à une fédération syndicale.

« Nous voulons, écrit Gompers, conserver ce qui constitue le bien-être du pays, ce qui est utile à la masse du peuple, mais nous prétendons modifier tout ce qui est nuisible au pays, à la masse. Nous tâcherons de supprimer tous les privilèges et de donner la vie à une démocratie. Nous voulons garantir aux ouvriers le produit intégral de leur travail. »

Comment ce programme doit-il être réalisé ? Gompers répond : « Assurer la plus grande liberté possible, obtenir la suppression de la misère, le meilleur mode de production et la juste répartition du bien-être, en conservant ce qui est le meilleur de la civilisation et en anéantissant ses dérogations avant et après. »

On sent que cette recette provient d'un cerveau dans lequel manque une conscience claire au sujet des rapports sociaux et des possibilités sociales, ou bien d'un esprit qui refuse, par entêtement, de reconnaître la lutte des classes.

L'une et l'autre, de ces hypothèses, sont regrettables.

Grâce à cette situation, Gompers, cet homme influent, fait obstacle à la collaboration du mouvement syndical avec le puissant et croissant parti politique ; car celui-ci est si nécessaire pour mettre un frein à l'exploitation illimitée et aux mauvais traitements que les travailleurs doivent subir de la part des impitoyables grands capitalistes et des gouvernants, des législateurs et des juges.

* * *

Au point de vue de l'organisation, l'année a été bonne pour la *Fédération*. Le nombre de cotisants, qui était de 1,562,112 membres en 1910, est, d'après le rapport du secrétaire Franz Morrisson, monté à 1,756,735 membres, soit une augmentation de 194,623 membres payants, la plus grande qui ait jamais été atteinte. La *Fédération*, les organisations de l'Allemagne et de l'Angleterre constituent les trois plus grandes fédérations syndicales du monde.

Le tableau suivant permet de constater le mouvement du nombre de membres durant les quinze dernières années :

Années	Membres cotisants	Années	Membres cotisants
1897	264,825	1905	1,494,300
1898	278,016	1906	1,454,200
1899	349,422	1907	1,538,970
1900	548,321	1908	1,586,885
1901	787,537	1909	1,482,872
1902	1,024,399	1910	1,562,112
1903	1,465,800	1911	1,756,735
1904	1,676,200		



Notes statistiques.

La statistique sur les fabriques suisses.

Une industrie bien développée est la première condition d'un fort mouvement ouvrier devant gagner de l'influence dans un pays. Plus le champ d'activité est grand et le travail est intense, d'autant plus forte sera la production.

Notre champ d'activité, l'industrie suisse, s'étend toujours plus d'année en année. Partout de nouvelles fabriques s'élèvent, les vieilles s'agrandissent, et si, de temps en temps, une d'entre elles disparaît, ce n'est que pour faire place à deux autres, peut-être d'une autre branche d'industrie.

Ceci est l'impression générale que nous recevons des faits de tous les jours. Mais c'est seulement quand les autorités font un effort en procédant à un recensement que nous pouvons nous rendre compte exactement des progrès de l'industrie. A présent, les chiffres sommaires d'un tel recensement, « la statistique sur les fabriques en 1911 », ont été publiés. Et les travailleurs ne doivent pas manquer de les considérer. Les industriels examinent minutieusement tous les jours les bulletins de bourse. Et dire que *dix ans* se sont écoulés depuis la dernière statistique sur les fabriques.

En 1901, il y avait en Suisse 4948 établissements soumis à la loi sur les fabriques. Leur nombre a augmenté d'année en année, de sorte qu'aujourd'hui il est de 7846 ; cela veut dire que sur 100 fabriques existant en 1901 il y en a aujourd'hui 164.

Mais l'augmentation du nombre des fabriques n'est pas encore la preuve du développement de l'industrie. L'important, c'est le nombre des ouvriers qui y sont occupés.

La nouvelle statistique sur les fabriques nous apprend que, pendant les derniers dix ans, ce nombre a monté de 242,534 à 329,841, donc un accroissement de 87,307 ou 36 %.